

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Automne 2011

<p>POL 8610-40 Problèmes actuels en administration publique Jeudi 14h00-17h00</p>
--

Professeur : Carolle Simard

Descriptif

Identification et analyse des problèmes administratifs et politiques auxquels sont confrontées les administrations publiques. Étude des questions particulières d'organisation, de productivité, d'efficacité, d'imputabilité et de représentativité du secteur public.

Problématique du séminaire

Ce séminaire part du constat que les administrations publiques jonglent de plus en plus avec des déplacements de compétences entre les paliers local, provincial, national et supranational. Mais comment ces chevauchements et ces modifications de compétences transforment-ils les formes et les contenus de l'action publique ? De manière à répondre à cette question principale nous étudierons des domaines d'actions publiques (ex : immigration; rapports de genre; environnement) caractérisés par des niveaux d'interdépendance politico-administratif. Notre réflexion nous amènera à examiner les types d'empreintes laissées par les interventions pluralistes des différents groupes d'acteurs. Au final, nous nous demanderons si tous ces changements visent ou non à modifier le modèle classique de gouvernance politique.

Dans la plupart des pays développés, le modèle wébérien est mis à mal par les trop nombreuses tentatives de réformer l'action publique. L'évaluation de la manière dont le bien commun est désormais produit par les États varie selon les auteurs; divers angles d'examen sont également proposés. Tous les modèles se penchent sur les effets des réformes sur l'action publique et en examinent les conséquences sur le système politico-administratif. Dans ce séminaire, nous participerons à ce débat, guidés par trois questions fort simples : que fait l'État contemporain ? comment le fait-il ? quels sont les systèmes d'action particuliers qui prennent forme dans un tel environnement ?

Les domaines d'application que sont l'environnement, l'immigration et les rapports de genre permettront d'établir des liens entre la théorie sur les administrations publiques et l'action publique et des secteurs d'interventions spécifiques où se déploient des organisations et des réseaux. En somme, nous nous demanderons comment les transformations qui touchent l'environnement, l'immigration et les rapports de genre sont mises en politiques.

Au cours du trimestre, toutes les questions que nous aborderons seront étudiées tant sous l'angle théorique que méthodologique.

Thèmes des rencontres (calendrier provisoire)

Le 8 septembre 2011 Problématique du cours; entente d'évaluation; méthode pédagogique; déroulement des rencontres hebdomadaires.

Le 15 septembre 2011 Les courants classiques de l'analyse des politiques publiques : historique et évolution

Le 22 septembre 2011 Politiques publiques : les changements d'échelle et l'approche cognitive

Le 29 septembre 2011 Prise de décision et multiplication des acteurs : critique du modèle rationnel

Le 6 octobre 2011 Responsabilité/imputabilité et évaluation

Le 13 octobre 2011 Domaines de prédilection des politiques publiques et nouvelles reconfigurations des États

Le 20 octobre 2011 Les principales ressources dont dispose la fonction publique

Le 27 octobre 2011 Semaine de relâche

Le 3 novembre 2011 Gouvernance, NGP et PPP : gestion par résultats et gestion des risques

Le 10 novembre 2011 Gestion horizontale et modèle wébérien

Le 17 novembre 2011 Travaux

Le 24 novembre 2011 Travaux

Le 1 décembre 2011 Travaux

Le 8 décembre 2011 Travaux

Le 15 décembre 2011 Mise en perspective et conclusions

Organisation du séminaire

Chaque séminaire hebdomadaire sera divisé en deux parties. La première sera consacrée à l'analyse des principaux éléments constitutifs des transformations de l'État, de ses mutations et de ses actions. La seconde partie du séminaire portera sur l'examen et la discussion de textes de spécialistes de l'action publique et des réformes administratives.

Modalités d'évaluation

1. **Deux recensions** critiques portant sur un des thèmes étudiés au cours du séminaire. Chaque recension doit répondre à ces exigences : comprendre au moins 3 textes d'auteurs différents (article publié dans une revue arbitrée ou chapitre de livre) ; chaque texte doit provenir d'une source différente; chaque texte doit avoir été publié après 1995. Le thème retenu de même que les textes faisant l'objet d'une recension doivent avoir été au préalable acceptés par la titulaire du cours.

Chacune sera notée sur **12,5 % (total : 25 %)**

Dates de remise : jeudi, le 13 octobre 2011; jeudi, le 24 novembre 2011.

2. Assistance et participation aux séminaires : 20 %

3. **Travail de recherche** sur une étude de cas (à remettre à la fin du trimestre, soit le 15 décembre 2011) :

Recherche et rédaction 35 %

Présentation 20 %

Références bibliographiques

-Allan, Barbara, Luc Juillet, Gilles Paquet et Jeffrey Roy, « E-Government as Collaborative Governance : Structural, Accountability and Cultural Reform » dans *Practicing E-Government : A Global Perspective*, sous la dir. de Mehdi Khosrow-Pour p. 1-15, New York, Idea Group Publishing, 2005.

-Arcy (d'), François, *Les politiques de l'Union européenne*, Paris, Montchrestien, 2003.

-Bouckaert, Geert, « La réforme de la gestion publique change-t-elle les systèmes administratifs ? », *Revue française d'administration publique*, vol. 1-2, nos 105-106, 2003, p. 39-54.

-Bourgault, Jacques (sous la dir. de), *Horizontalité et gestion publique*, Québec, PUL., 2002.

-Bruno, Isabelle, « La déroute du benchmarking social La coordination des luttes nationales contre l'exclusion et la pauvreté en Europe », *Revue française de Socio-Économie*, vol. 1, no 5, 2010, p. 41-61.

-Commission d'enquête sur le programme de commandites et les activités publicitaires, *Rétablir l'imputabilité*, vol. 1, 2, 3 et Recommandations, Ottawa, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2006.

-Dye, Thomas R., *Understanding Public Policy*, Englewood Cliffs, N.J., Prentice Hall, 12^e éd., 2008.

-Gagnon, Alain-G. et Olivier de Champlain, « Quebec's Institutional Reconfiguration and the Reengineering Process : Lessons from Ontario », *Revue gouvernance*, vol. 3, no 1, 2006 (document en ligne).

-Joffre, Patrick, Louise Lemire et Christian Rouillard (sous la dir.), *Gestion privée et management public : une perspective québécoise et française*, Colombelles (France), Éditions EMS-Management et société, 2005.

- Jacquot, Sophie, « La fin d'une politique d'exception l'émergence du *gender mainstreaming* et la normalisation de la politique communautaire d'égalité entre les femmes et les hommes », vol. 59, no 2, 2009, p. 247-279.
- Juillet, Luc, « The Office of Ethics Commissioner, Accountability and Public Trust », dans *How Ottawa Spends 2004-2005 : Mandate Change in the Martin Era*, sous la dir. de G. Bruce Doern p. 296-316, Kingston et Montréal, McGill-Queen's University Press, 2004.
- Merrien, François-Xavier, « De la gouvernance des États-providence contemporains », *Revue internationale des sciences sociales*, mars, Paris, UNESCO, 1998.
- Morel, Nathalie, « Le genre des politiques sociales. L'apport théorique des gender studies à l'analyse des politiques sociales », *Sociologie du Travail*, vol. 49, no 3, 2007, p. 383-397.
- Morgan, Gareth, *Images de l'organisation*, Saint-Nicolas (Québec), Les Presses de l'Université Laval, 1999.
- Mossuz-Lavau, Janine, *Les lois de l'amour Les politiques de la sexualité en France (1950-2002)*, Paris, Paris, 2002.
- Muller, Pierre, *Les politiques publiques*, Paris, Presses universitaires de France, Que sais-je ? 7^e ed., 2008.
- Muller, Pierre, « L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique », *Revue française de science politique*, vol. 50, no 2, 2000, p. 189-208.
- Palier, Bruno et Yves Surel, « L'analyse politique de l'action publique : confrontation des approches, des concepts et des méthodes », *Revue française de science politique*, vol. 55, no 1, 2005, p. 7-33.
- Peters, B. Guy, et Donald J.Savoie (sous la dir.), *Réformer le secteur public : où en sommes-nous ?* Saint-Nicolas (Québec), Centre canadien de gestion et PUL, 1998.
- Peters, B.Guy, et Donald J.Savoie (sous la dir.), *La gouvernance au XXI^e siècle : revitaliser la fonction publique*, Saint-Nicolas (Québec), Centre canadien de gestion et PUL, 2001.
- Rouillard, Christian, Éric Montpetit, Isabelle Fortier et Alain-G. Gagnon, *La réingénierie de l'État*, Saint-Nicolas (Québec), PUL, 2004.
- Rouillard, Christian, « Les partenariats public-privé et la reconfiguration de la gouvernance : réflexion sur la construction d'un État entropique », *Les Cahiers du 27 juin*, Hiver/printemps 2006, 3 (1), 33-41.

- Sabatier, Paul A. et Edella Schlager, « Les approches cognitives des politiques publiques : perspectives américaines », *Revue française de science politique*, vol. 50, no 2, 2000, p. 209-234.
- Saint-Martin, Denis, *Building the New Managerialist State. Consultants and the Politics of Public Sector Reform in Comparative Perspective*, Oxford, Oxford University Press, 2004.
- Savoie, Donald, *Governing from the Centre : the Concentration of Power in Canadian Politics*, Toronto, University of Toronto Press, 1999.
- Savoie, Donald, *Breaking the Bargain : Public Servants, Ministers and Parliament*, Toronto, University of Toronto Press, 2003.
- Simard, Carole, « La réforme administrative », dans *La France depuis de Gaulle La Ve République en perspective*, sous la dir. de Marc Chevrier et Isabelle Gusse, p. 99-118. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2010.
- Sutherland, S.L., « Gomery : Prequel and Sequel », *Revue gouvernance*, vol. 3, no 1, 2006 (document en ligne).
- Sfez, Lucien, *Critique de la décision*, Paris, Presses de sciences po, 4^e édition, 1992.
- Tourreille, Julien, « L'impossible création d'un conseil de sécurité nationale à la française », dans *La France depuis de Gaulle La Ve République en perspective*, sous la dir. de March Chevrier et Isabelle Gusse, p. 263-284.
- Visscher (de), Christian et Frédéric Varone, « La nouvelle gestion publique 'en action ' », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 11, no 2, 2004, p. 177-185.

N.B. : Au cours du trimestre, des titres complémentaires s'ajouteront à cette liste. Par ailleurs, les lectures obligatoires seront précisées au début de chaque rencontre.

Livres de références :

- Karmis, Dimitrios et Linda Cardinal (sous la dir.), *Les politiques publiques au Canada Pouvoir, conflits et idéologies*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2009.
- Paquin, Stéphane, Luc Bernier et Guy Lachapelle (sous la dir.), *L'analyse des politiques publiques*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2010.
- Rouillard, Christian et Nathalie Burlone (sous la dir.), *L'État et la société civile sous le joug de la gouvernance*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2011.
- Tremblay, Manon (sous la dir.), *Les politiques publiques canadiennes*, Saint-Nicolas (Qué.), Les Presses de l'Université Laval, 1998.

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, SVP composez le 514 987-3000 poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.ugam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.9 Entente d'évaluation

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Une entente [démocratique] doit intervenir entre [l'enseignantE] et les [étudiantEs inscritEs] à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition.
- b) Si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape.

6.9.3 Procédure

Cette entente [démocratique] doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent [l'enseignantE] et la majorité des [étudiantEs présentEs] doit être signée par [l'enseignantE] et par deux [étudiantEs] du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.